



Syndicat de traitement des déchets ménagers (SYTRADEM du Sud Est Seine-et-Marne)  
(Siren : 257705574)

## FICHE SIGNALÉTIQUE BANATIC

### Données générales

Nature juridique	Syndicat mixte fermé
Syndicat à la carte	non
Commune siège	Montereau-Fault-Yonne
Arrondissement	Provins
Département	Seine-et-Marne
Interdépartemental	non

### Date de création

Date de création	18/12/2001
Date d'effet	18/12/2001

### Organe délibérant

Mode de répartition des sièges	Autre cas
Nom du président	M. Eric JEUNEMAITRE

### Coordonnées du siège

Complément d'adresse du siège	Zone Industrielle
Numéro et libellé dans la voie	22 Rue de la Grande Haie
Distribution spéciale	
Code postal - Ville	77130 MONTEREAU FAULT YONNE
Téléphone	01 64 32 67 23
Fax	01 64 32 08 12
Courriel	a.zaidi-sytradem@orange.fr
Site internet	

### Profil financier

Mode de financement	Contributions budgétaires des membres
Bonification de la DGF	non
Dotation de solidarité communautaire (DSC)	non
Taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM)	non
Autre taxe	non
Redevance d'enlèvement des ordures ménagères (REOM)	non
Autre redevance	non

### Population

Population totale regroupée	148 105
Densité moyenne	81,54

## Périmètres

Nombre total de membres : 2

- Dont 2 groupements membres :

Dept	Groupement (N° SIREN)	Nature juridique
77	SMF Est Seine et Marne pour le traitement des ordures ménagères (SMETOM GEEODE) (257705293)	SM fermé
77	Syndicat de la région de Montereau Fault Yonne pour le traitement des ordures ménagères (SIRMOTOM) (257701748)	SM fermé

## Compétences

Nombre total de compétences exercées : 1

Compétences exercées par le groupement
Environnement et cadre de vie
- Collecte et traitement des déchets des ménages et déchets assimilés <i>Gestion de l'ensemble des opérations concernant l'étude, la conception, la réalisation et l'exploitation d'une unité de traitement thermique des ordures ménagères à Montereau et d'un centre de tri des emballages ménagers à Nangis, y compris le transport des déchets entre les centres de transfert et ces ouvrages (pour le centre de tri : de la réception au centre de tri ou au départ d'un quai de transfert des emballages, jusqu'au recyclage, pour l'UTT : de la réception des bennes à l'usine ou au départ d'un quai de transfert jusqu'au traitement des déchets ultimes). L'usine d'incinération est exclue de cette compétence, son exploitation, son démantèlement et tout autre objet s'y rapportant reste de la compétence unique du SIRMOTOM.</i>

## Adhésion à des groupements

Pas d'adhésion à un groupement

Sources : DGCL, BANATIC / Insee, RP (population totale légale en vigueur en 2024 - millésimée 2021)